

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique

Et de la Cohésion des territoires

Arrêté du 27 septembre 2022

Autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

NOR : TREK2227059A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 326-1 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Article 2

Le nombre total de places offertes au recrutement visé à l'article précédent est fixé à une, ouverte dans l'administration supérieure des Îles Wallis et Futuna.

Article 3

Les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des auditions, la composition de la commission feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant du Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna.

Article 4

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration supérieure des Îles de Wallis et Futuna, B.P.16 - Havelu - Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna.

Et à l'adresse électronique suivante : srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Article 5

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le, 27 septembre 2022

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement et de la mobilité

Grégoire
JOURDAN
gregoire.jou
rdan

Signature
numérique de
Grégoire JOURDAN
gregoire.jourdan
Date : 2022.09.27
15:27:42 +02'00'